

Délibération n° 2026-53 : Détermination des indemnités allouées aux Vice-Présidents

Le conseil communautaire à l'unanimité (52 voix) :

D'OCTROYER à chaque Vice-Président 17.12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique selon le tableau présenté ci-dessus,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2026 et aux budgets à venir.

Délibération n° 2026-54 : Délégation d'attributions du conseil communautaire à la Présidente et au Bureau

Le conseil communautaire à la majorité avec 47 voix POUR et 5 voix CONTRE (Annabelle CAMOU, Olivier CARTE, Marie-Christine FOURNIE, Eric OLIVEIRA, Patrice SCAPIN) :

Délègue au Bureau les attributions définies dans le tableau ci-annexé, qui impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants,

Délègue à Madame la Présidente, et ce pendant la durée de son mandat, ainsi qu'aux vice-présidents ayant reçu délégation, les attributions définies dans le tableau ci-annexé, qui impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants,

Dit qu'en cas d'empêchement de la Présidente, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de délégation à son profit par la présente délibération seront prises par les Vice-Présidents dans le cadre des fonctions qui leur ont été déléguées par arrêté de la Présidente.

Délibération n° 2026-55 : Conditions de dépôt des listes de candidats à la commission d'appel d'offres

Le conseil communautaire à l'unanimité (52 voix) :

Fixe les conditions de dépôt des listes des candidats de la commission d'appel d'offres telles que proposé :

- Les listes sont déposées auprès de la Présidente de la CCBA au plus tard pendant la séance du conseil communautaire dont l'ordre du jour comportera l'élection de ces commissions,
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du CGCT,
- Le nombre de suppléants doit être égal à celui des titulaires,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants

Délibération n° 2026-56 : Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil communautaire, à l'unanimité (52 voix) :

Décide de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Constata qu'une liste de cinq titulaires et cinq suppléants a été déposée,

Procède à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Désigne au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

TITULAIRES

Régis GRANGE
Claude DIDIER
Julien GODEFROY
Wilfrid PASQUET
Emilie FREYCHE

SUPPLEANTS

Dominique BLANCHOT
Aurélié BARTCZAK
Manuel DA SILVA CORREIA
Richard HALUPNICZAK
Serge DEJEAN

Délibération n° 2026-57 : Elections des délégués au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Sud Toulousain

Le conseil communautaire à l'unanimité (52 voix) :

Décider de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des délégués au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain,

Désigne, pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain, les délégués titulaires suivants :

Nom et Prénom	Commune
Serge DEJEAN	Lagardelle-sur-Lèze
Hélène JOACHIM	Lagardelle-sur-Lèze
René MARCHAND	Vernet
Dominique BLANCHOT	Beaumont-sur-Lèze
Régis GRANGE	Gaillac-Toulza
François PIQUEMAL	Grépiac

Nadia ESTANG	Venerque
Marilyne TORRES	Grazac
Stéphanie FERE	Grazac
Jean-Louis REMY	Cintegabelle
Danielle TENSA	Auterive
René AZEMA	Auterive
Olivier CARTE	Beaumont-sur-Lèze
Patrice SCAPIN	Auterive

Désigne, pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain, les délégués suppléants suivants :

Nom et Prénom	Commune
Julien GODEFROY	Labruyère-Dorsa
Manuel DA SILVA CORREIA	Grazac
Jérémy PARTINICO	Grazac
Philippe CHOPIN	Grazac
Annie BRUNANCHON	Grazac
Sandra DEJEAN	Beaumont-sur-Lèze
Garance GREBEL	Venerque
Denis BEZIAT	Venerque
Richard HALUPNICZAK	Venerque
Philippe ROBIN	Auterive
Patrick CASTRO	Auterive
Martine BORDENAVE	Auterive
Monique DUPRAT	Auterive
Laurence COQUILLAT	Miremont

Délibération n° 2026-58 : Élection des représentants au Groupe d'Action Locale du Pays Sud Toulousain

Le conseil communautaire à l'unanimité (52 voix) :

Décide de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des représentants au Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Sud Toulousain,

Désigne, pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Sud Toulousain, les délégués titulaires suivants :

Nom et Prénom	Commune
René MARCHAND	Vernet
Aurélié BARTCZAK	Grépiac

Désigne, pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Sud Toulousain, les délégués suppléants suivants :

Nom et Prénom	Commune
Myriam PAULIGNAN	Lagardelle-sur-Lèze
Stéphane ROCHE	Venerque

Délibération n° 2026-59 : Élection des délégués au syndicat intercommunal à vocation multiple Saurune, Ariège Garonne (SAGE)

Considérant les résultats des votes, le conseil communautaire :

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des délégués au syndicat intercommunal à vocation multiple Saurune, Ariège, Garonne,

Désigne, au vu des résultats des votes, les délégués titulaires pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat intercommunal à vocation multiple Saurune, Ariège, Garonne suivants :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Monsieur René MARCHAND, conseiller communautaire	Vernet	52
Monsieur Denis BEZIAT, conseiller communautaire	Venerque	52
Madame Marie ROUGANIOU, conseillère municipale	Vernet	52

Désigne, au vu des résultats des votes, les délégués suppléants pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat intercommunal à vocation multiple Saurune, Ariège, Garonne, suivants :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Madame Hélène JOACHIM, conseillère communautaire	Lagardelle-sur-Lèze	52
Madame Nadia ESTANG, conseillère communautaire	Venerque	52
Monsieur Jean-Michel BOUCHEZ, conseiller communautaire	Lagardelle-sur-Lèze	52

Délibération n° 2026-60 : Élection des délégués au syndicat mixte d'aménagement des rivières (SYMAR) - Val d'Ariège

Considérant les résultats des votes, le conseil communautaire :

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des délégués au syndicat mixte d'aménagement des rivières (SYMAR) – Val d'Ariège,

Désigne, au vu des résultats des votes, les délégués titulaires pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat mixte d'aménagement des rivières (SYMAR) – Val d'Ariège suivants :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Monsieur Régis GRANGE, conseiller communautaire	Gaillac-Toulza	52
Madame Monique DUPRAT, conseillère communautaire	Auterive	52
Monsieur Patrick CASTRO, conseiller communautaire	Auterive	52
Monsieur Jean-Louis REMY, conseiller communautaire	Cintegabelle	52
Monsieur Joël CAZAJUS, conseiller communautaire	Lagrâce-Dieu	52
Monsieur Patrick HERMANN, conseiller municipal	Auterive	52

Désigne, au vu des résultats des votes, les délégués suppléants pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat mixte d'aménagement des rivières (SYMAR) – Val d'Ariège suivants :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Monsieur Alain BERNIERE, conseiller communautaire	Auterive	52
Monsieur Nicolas ROUGE, conseiller municipal	Miremont	52
Monsieur Jean-Baptiste PECHOULTRES	Vernet	52
Madame Aurélie BARTCZAK, conseillère communautaire	Grépiac	52
Monsieur Marc MIRANI, conseiller municipal	Caujac	52
Monsieur Hervé PINEAU, conseiller municipal	Lagardelle-sur-Lèze	52

Délibération n° 2026-61 : Élection des délégués au syndicat du Bassin du Grand Hers (S.B.G.H)

Considérant les résultats des votes, le conseil communautaire :

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des délégués au syndicat du Bassin du Grand Hers,

Désigne, au vu des résultats des votes, le délégué titulaire pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat du Bassin du Grand Hers suivant :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Monsieur Jean-Louis REMY, conseiller communautaire	Cintegabelle	52

Désigne, au vu des résultats des votes, le délégué suppléant pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat du Bassin du Grand Hers suivant :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Joël CAZAJUS, conseiller communautaire	Lagrâce-Dieu	52

Délibération n° 2026-62 : Élection des délégués au syndicat mixte interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL)

Considérant les résultats des votes, le conseil communautaire :

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des délégués au syndicat mixte interdépartemental de la Vallée de la Lèze,

Désigne, au vu des résultats des votes, les délégués titulaires pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat mixte interdépartemental de la Vallée de la Lèze suivants :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Monsieur Jean-Claude GIRAUD, conseiller municipal	Lagardelle-sur-Lèze	52
Monsieur Nicolas CALMES, conseiller communautaire	Beaumont-sur-Lèze	52
Monsieur Anthony BRUN, conseiller municipal	Vernet	52
Monsieur Lionel PATENOSTRE, conseiller municipal	Vernet	52
Madame Fanny CAMPAGNE-ARMAING, conseillère municipale	Beaumont-sur-Lèze	52

Monsieur Olivier CARTE, conseiller communautaire	Beaumont-sur-Lèze	52
--	-------------------	----

Désigne, au vu des résultats des votes, les délégués suppléants pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat mixte interdépartemental de la Vallée de la Lèze suivants :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Monsieur Denis BEZIAT, conseiller communautaire	Venerque	52
Madame Sandrine BARTHE MICALLEF, conseillère communautaire	Esperce	52
Monsieur Serge DEJEAN, conseiller communautaire	Lagardelle-sur-Lèze	52

Délibération n° 2026-63 : Élection des délégués au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Occitanie MANEO

Considérant les résultats des votes, le conseil communautaire :

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des délégués au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Occitanie MANEO,

Désigne, au vu des résultats des votes, les délégués titulaires pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Occitanie MANEO suivants :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Monsieur Jean-Louis REMY, conseiller communautaire	Cintegabelle	52
Madame Stéphanie FERE, conseillère municipale	Grazac	49

Désigne, au vu des résultats des votes, les délégués suppléants pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Occitanie MANEO suivants :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Madame Sandrine BARTHE MICALLEF, conseillère communautaire	Esperce	52
Madame Catherine MALGOUYRES COFFIN, conseillère municipale	Venerque	52

Délibération n° 2026-64 : Election des délégués au syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique

Considérant les résultats des votes, le conseil communautaire :

Désigne, au vu des résultats des votes, les délégués titulaires pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique, suivants :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Monsieur Philippe ROBIN, conseiller communautaire	Auterive	52
Monsieur Yoann DARCHÉ, conseiller municipal	Lagardelle-sur-Lèze	52
Monsieur Mathuieu BERARD, conseiller communautaire	Auterive	52

Désigne, au vu des résultats des votes, le délégué suppléant pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique, suivant :

Nom et Prénom	Commune	Nombre de voix
Monsieur Serge DEJEAN, conseiller communautaire	Lagardelle-sur-Lèze	52

Délibération n° 2026-65 : Élection des délégués à la commission consultative du syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne – SDEHG

Considérant les résultats des votes, étant précisé que Cathy HOAREAU ne participe pas au vote, le conseil communautaire :

Désigne Madame Fabienne BARRE, conseillère municipale de la commune de Venerque, déléguée pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais à la commission consultative du syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne.

Désigne Monsieur Dominique BLANCHOT, conseiller communautaire (commune de Beaumont-sur-Lèze), délégué pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais à la commission consultative du syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne

Délibération n° 2026-66 : Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises

Le conseil communautaire, à l'unanimité (52 voix) :

Rappelle que Madame la Présidente est membre de droit de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises,

Désigne Joël CAZAJUS représentant de la communauté de communes à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises.

Délibération n° 2026-67 : Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège Marcel DORET au Vernet

Le conseil communautaire, à l'unanimité (51 voix, Sébastien VINCINI ne participant pas au vote) :

Désigne Philippe GAZZERA représentant de la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au conseil d'administration du collège Marcel Doret au Vernet.

Délibération n° 2026-68 : Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège Lionel JOSPIN à Cintegabelle

Le conseil communautaire, à l'unanimité (51 voix, Sébastien VINCINI ne participant pas au vote) :

Désigne Monique COURBIERES représentante de la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au conseil d'administration du collège Lionel JOSPIN à Cintegabelle.

Délibération n° 2026-69 : Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège Antonin PERBOSC à Auterive

Considérant le résultat des votes, le conseil communautaire :

Désigne Joséphine ZAMPESE représentante de la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au conseil d'administration du collège Antonin PERBOSC à Auterive.

Délibération n° 2026-70 : Désignation des représentants au conseil d'administration du centre social « le Foyer d'Auterive »

Le conseil communautaire, à l'unanimité avec 51 voix (1 ABSTENTION : Eric OLIVEIRA) :

Désigne Joséphine ZAMPESE représentante de la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au conseil d'administration du centre social « le Foyer d'Auterive ».

Délibération n° 2026-71 : Désignation des représentants au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le conseil communautaire, à l'unanimité (52 voix) :

Désigne Julien GODEFROY délégué local des élus pour représenter la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Délibération n° 2026-72 : Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le conseil communautaire, à l'unanimité (52 voix) :

Crée la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Décide d'établir une liste des 40 personnes proposées pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs,

Charge Madame la Présidente d'adresser à Monsieur le Directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne ladite liste.

Délibération n° 2026-73 : Mise en place d'un groupement de commande spécifique pour la gestion des accueils de loisirs associés à l'école et des accueils de loisirs sans hébergement - Autorisation de signature de la convention

Le conseil communautaire, à l'unanimité (52 voix) :

Valide la mise en place du groupement de commande pour la gestion et l'animation des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE),

Autorise Madame la Présidente à signer la convention de groupement de commande.

Délibération n° 2026-74 : Lotissement ERIS – ZI Pompignal à Miremont – Cession du lot n°16 au profit de la société AVI 31

Le conseil communautaire, à l'unanimité (52 voix) :

Autorise Madame la Présidente à procéder à la cession du lot n°16 du lotissement « ERIS » au profit de la SCI en cours de constitution par M. Adrien VALERIO et Mme Laure BES, aux conditions ci-dessus définies,

Autorise que la Communauté de Communes exerce son droit de rétrocession unique à son profit de la parcelle concernée, aux conditions initiales de commercialisation, si dans le délai d'un (1) an à compter de la notification de la présente délibération aucun travaux de construction de bâtiment n'était entrepris ou si le projet de la SCI ne correspondait pas à celui exposé lors de la réservation initiale du terrain.

Désigne la SCP BENAC et BOYREAU à l'effet de procéder à la rédaction de l'acte, l'ensemble des honoraires étant porté à la charge de l'acquéreur,

Donne pouvoir et Mandate Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du développement économique à la CCBA ou tous Clercs de Maître BOYREAU, Notaire à Auterive, afin de signer le compromis de vente, l'acte de vente définitif ainsi que tous documents annexes correspondants.